

Nombre de délégués en exercice 70
Nombre de délégués présents 38

EXTRAIT DU REGISTRE N° 212-32
SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DES VALLEES
DU CROULT ET DU PETIT ROSNE

Siège : Bonneuil en France (95500) - rue de l'Eau et des Enfants

REUNION DU COMITE SYNDICAL
SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 10 FEVRIER 2014

Qui fait suite à la séance ordinaire du Mercredi 5 février 2014 reportée en l'absence de quorum

L'an deux mille quatorze, le dix février à 9 heures, le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué, s'est assemblé, au lieu ordinaire de ses séances à Bonneuil-en-France, sous la Présidence de Monsieur Guy MESSAGER, Maire Honoraire de la Commune de Louvres.

Présents : MM. Maurice CHAUVÉ et Jean-Claude LAINÉ (Commune de Baillet-en-France), MM. Jean-Luc HERKAT, Maire, et Bernard BREGEAT (Commune de Bonneuil-en-France), MM. Michel LACOUX et Gilles BELLOIN (Commune de Bouffémont), Mme Marie-Claude CALAS (Commune de Bouqueval), MM. Marcel BOYER et Vincent PASTOR (Commune d'Ecouen), M. Jérôme DROUILLOT (Commune d'Epiais-Lès-Louvres), MM. Alain BOURGEOIS, Maire, et Jean-Pierre GRESSIER (Commune d'Ezanville), MM. Guy LUBACZEWSKI et Alain MARTIN (Commune de Fontenay-en-Parisis), MM. Bernard PICQUET et Pierre DUBOIS (Commune de Garges-Lès-Gonesse), MM. Gérard GREGOIRE et Michel JAURREY (Commune de Gonesse), Mme Anita MANDIGOU (Commune de Goussainville), M. Guy MESSAGER, Maire Honoraire (Commune de Louvres), M. Robert DESACHY (Commune de Le Mesnil-Aubry), Mme Geneviève RAISIN et M. Elie MELLUL (Commune de Montsault), Mme Michèle BACHY (Commune de Piscop), MM. Didier GUEVEL, Maire, et Marcel HINIEU (Commune de Le Plessis-Gassot), M. Claude HURION (Commune de Puiseux-en-France), M. Serge DRAGO et Mme Marie-Sylvaine NAVILLOD (Commune de Roissy-en-France), M. Joël VANDERSTIGEL (Commune de Saint-Witz), MM. Antoine ESPIASSE et Christian KATCHIKIAN (Commune de Sarcelles), M. Jean LICETTE (Commune de Le Thillay), M. Bruno REGAERT, Maire (commune de Vaud'Herland), M. Lionel LECUYER (Commune de Vémars), Mme Christine PASSENAUD (Commune de Villeron), MM. Serge LOTERIE et Roland BAUER (Commune de Villiers-Le-Bel).

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : M. Jean LICETTE, délégué de la commune de Le Thillay.

OBJET :

Cession du bâtiment du local d'injection des boues de la station de dépollution de Bonneuil-en-France de l'usine d'incinération par le SIAH au SIGIDURS

M. Gérard GREGOIRE, Vice-Président et rapporteur de ce point inscrit à l'ordre du jour, précise au Comité que :

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code Général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L. 3112-1 qui autorise une cession de biens entre deux personnes publiques sans déclassement préalable lorsque les biens cédés sont destinés à l'exercice des compétences de la personne publique qui les acquiert et qui relèveront par conséquent de son domaine public,

Vu la lettre du SIGIDURS en date du 15 février 2012 informant de l'impossibilité d'incinérer les boues du SIAH sur le site de l'usine d'incinération de Sarcelles,

Vu la proposition de rachat du bâtiment par le SIGIDURS, en date du 3 septembre 2013,

Considérant l'affectation actuelle du bâtiment relevant de l'appartenance du SIAH, à usage de local d'injection de boues, situé sur la parcelle AM n°204,

Considérant la nécessité pour le SIAH de céder le bâtiment lui appartenant compte tenu de son inutilité,

Considérant la proposition de rachat du SIGIDURS,

Considérant que les exécutifs du SIAH et du SIGIDURS ont trouvé un accord pour un montant ferme et définitif, qui prend en compte notamment les frais que le SIAH aurait eu à régler pour une démolition du bâtiment et une remise en état du site,

Considérant la dérogation possible à l'avis des domaines, ouverte par la jurisprudence, lorsqu'il s'agit d'une cession entre deux personnes publiques pour un motif d'intérêt général,

Considérant la gestion de cette cession au plan comptable au sein du budget eaux usées 2014,

Le Comité Syndical, après examen :

- **Vend** le bâtiment à usage actuel de local d'injection de boues situé sur la parcelle AM n°204, pour un montant ferme et définitif de 50 000 €,

- **Prend acte que** les écritures d'ordre comptable sont prévues au sein du budget eaux usées 2014,

- **Et autorise** le Président à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Certifié exécutoire par le Président

Compte tenu de la réception en

Sous-préfecture le
et de la publication le

Signé

Guy MESSAGER

Adopté à l'unanimité des suffrages
pour extrait conforme,
Guy MESSAGER,

Signé

Président du Syndicat,
Maire Honoraire de Louvres